



COMMUNE DE WEMMEL Conseil communal du 4 juin 2009

Décisions

www.wemmel.be

Présents : Messieurs Carpriau Bernard, Echevin - Président, Van Langenhove Marcel, Bourgmestre, Andries Christian, Mertens Roger, Mme Van der Straeten Monique, Echevins, Belgrado Louis, Verhasselt Jan, Noltinex Didier, Stevaert Tony, Van Mulders, Coomans de Brachène Thierry, De Visscher Raf, Mme Sarels Jeannine, Galluccio Roberto, Vansteenkiste Walter (jusqu'au point 2 inclus), Mme Moreau Jacqueline, Verbist, De Lille Robert, Mme Dewell Nathalie, Conseillers, Mme Luykx Johanna, Secrétaire

Excusés : Mme Colier, M. Vansteenkiste (à partir du point 3)

Application de l'article 252 du décret communal

SEANCE PUBLIQUE

Approbation du procès-verbal de la séance du 7 mai 2009 : par 18 voix pour et 4 abstentions (Mme Sarels, Galluccio, De Lille, Verbist).

Sur proposition du président, le Conseil décide d'ajouter en urgence les points suivants à l'ordre du jour :

- Raccordements électriques au futur parc à conteneurs – Drève du Tennis 7 – approbation de l'offre du gestionnaire du réseau de distribution : vote sur l'urgence : A L'UNANIMITE
- Achat de fournitures scolaires pour la méthode « initiation à la lecture » – école primaire néerlandophone : vote sur l'urgence : A L'UNANIMITE

Ces points seront traités après le point 15 de l'ordre du jour.

En raison de l'état de santé du conseiller Van Steenkiste, le président propose de traiter en priorité les points 10 et 11. Le Conseil approuve cette proposition A L'UNANIMITE.

Etant donné qu'il semble logique de traiter d'abord les statuts de Wemmel Sport avant de voter sur le contrat entre la commune et l'ASBL Wemmel Sport, ce point est traité d'abord.

1. Statuts de l'ASBL Wemmel-Sport :

Le président de l'ASBL Wemmel-Sport explique les statuts.

La conseillère Mme Govaere-Laurent introduit un amendement à l'article 3 des statuts, dont le texte est formulé comme suit :

« Ces activités sont destinées à tous, sans discrimination, dans le respect de leur orientation philosophique, religieuse ou linguistique.

L'association veillera à ce que des activités et des cours soient organisés en néerlandais ou en français en fonction de la langue des participants. »

Cet amendement est approuvé par 15 voix pour et 7 contre (Vander Voorde Herman, Belgrado Louis, Verhasselt Jan, Stevaert Tony, De Visscher Raf, Vansteenkiste Walter, Mme Lucia Van Baden).

Le texte amendé des statuts intégraux est ensuite approuvé par 15 voix pour et 7 contre (Vander Voorde Herman, Belgrado Louis, Verhasselt Jan, Stevaert Tony, De Visscher Raf, Vansteenkiste Walter, Mme Lucia Van Baden).

2. Contrat entre la commune de Wemmel et l'ASBL Wemmel-Sport :

Le président de l'ASBL Wemmel-Sport explique le contrat avec la commune.

Le contrat est approuvé A L'UNANIMITE.

Monsieur Van Steenkiste quitte la séance.

3. Dossier 'Meiveld' : assainissement de points de déversement dans le Reekbeek à hauteur de la Rassel – approbation du dossier d'adjudication :

Le président commente ce point. L'estimation de l'intervention financière est prise en charge à 100% par la N.V. Aquafin.

Le projet, le cahier des charges, les plans et l'estimation d'un montant de € 864.301,25 HTVA (100% à la charge de la N.V. Aquafin) sont approuvés A L'UNANIMITE.

4. IWVB – rénovation du réseau de conduites de distribution d'eau – Rue J. Bruyndonckx et Rue G. Gezelle.

Le président commente ce point.

La proposition de rénovation élaborée par IWVB est approuvée A L'UNANIMITE.

5. Extension de l'éclairage public du futur parc à conteneurs :

Le président commente ce point.

La proposition de Sibelgas (d'une valeur de 10.988,01 euros) est approuvée A L'UNANIMITE. Les frais à charge de la commune (2.728,28 euros) sont à imputer sur le crédit IBE.

Monsieur De Lille quitte la séance.

6. Emplacements de stationnement pour handicapés - parking Complexe sportif Zijp + Avenue de Limburg Stirum à hauteur de La Poste :

M. Mertens, échevin de la mobilité, commente ce point.

Approuvé A L'UNANIMITE

Monsieur De Lille réintègre la réunion.

7. Création de l'ASBL Bosgroep Groene Corridor + ratification de la désignation d'un représentant :

M. Vander Voorde, échevin de l'environnement, commente ce point.

A la demande d'IC, le président suspend la séance pour 3 minutes.

Les statuts de l'ASBL Bosgroep Groene Corridor et la ratification de la désignation de M. Vander Voorde, échevin, en tant que mandataire, sont approuvés par 14 voix pour, 6 contre (Mertens Roger, Mme Govaere-Laurent Marie-Françoise, Mme Sarels Jeannine, Galluccio Roberto, Verbist Eugène, De Lille Robert) et 1 abstention (Noltincx Didier).

L'échevin Vander Voorde s'engage à ce que la commune les publie en 2 langues.

8. Régime des congés dans l'enseignement communal – année scolaire 2009-2010 :
Mme Van der Straeten, échevine de l'enseignement, commente ce point.
Approuvé A L'UNANIMITE
9. Crèche indépendante Snoopy + détermination de la cotisation des parents :
Mme Van der Straeten, échevine des affaires sociales, commente ce point.
Approuvé A L'UNANIMITE
10. Adaptation des contributions pour l'accueil communal scolaire et l'accueil pendant les vacances :
Mme Van der Straeten, échevine des affaires sociales et de l'enseignement, commente ce point.
Approuvé A L'UNANIMITE
11. Compétence pour procéder à des notifications dans le cadre de sanctions administratives communales :
Le bourgmestre commente ce point.
Approuvé A L'UNANIMITE
12. Désignation d'un représentant à l'assemblée générale ordinaire statutaire d'Havicrem :
Mme Moreau Jacqueline a été désignée en tant que représentante.
Approuvé par 16 voix pour et 5 voix contre (Mertens Roger, Mme Sarels Jeannine, Galluccio Roberto, Verbist Eugène, De Lille Robert).
13. Désignation d'un délégué à l'assemblée générale d'IWVB :
M. Chris Andries est désigné en tant que délégué.
Approuvé par 11 voix pour, 8 contre (Mertens Roger, Vander Voorde Herman, Verhasselt Jan, Stevaert Tony, De Visscher Raf, Galluccio Roberto, Verbist Eugène, De Lille Robert) et 2 abstentions (Mme Sarels Jeannine, Mme Lucia Van Baden).
14. Approbation de l'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire statutaire d'Haviland Intercommunale IGSV : A L'UNANIMITE

Monsieur Noltinx quitte la séance.

15. Adaptation du cadre organique du personnel du CPAS – receveur CPAS :
Le Conseil communal prend connaissance A L'UNANIMITE de l'adaptation et marque son accord de principe sur l'augmentation éventuelle de la contribution communale en fonction du surcoût y afférent.

Monsieur Noltinx réintègre la séance.

16. Raccordements électriques parc à conteneurs – Drève du Tennis 7 – approbation de l'offre du gestionnaire du réseau de distribution :
Le président commente ce point.
La proposition de Sibelgas de placer 3 compteurs d'électricité (pour un montant de 6.073,15 euros HTVA) est approuvée A L'UNANIMITE.
17. Achat de fournitures scolaires pour la méthode « initiation à la lecture » – école primaire néerlandophone :
Mme Van der Straeten, échevine de l'enseignement, commente ce point.
Approuvé A L'UNANIMITE.
18. Requête en application du Titre VI, Chapitre III du décret communal : est approuvée A L'UNANIMITE.
Le président donne lecture de la traduction néerlandaise de la requête d'un habitant.
Il précise qu'il y a déjà une fontaine d'eau au premier étage et qu'une fontaine d'eau qui n'est pas régulièrement utilisée peut occasionner des problèmes de santé. Le collègue a d'ailleurs déjà confirmé ce point. Il propose que des bouteilles d'eau soient mises à

disposition des visiteurs du Conseil communal et que le dossier soit renvoyé au Collège pour suite voulue.

Le président explique également aux conseillers la procédure de traitement d'une telle requête écrite et renvoie à ce sujet à la question n° 80 du 22/01/2009 posée par Monsieur Christian Van Eycken au Ministre Marino Keulen et à la réponse de ce dernier.

Le président donne la parole à l'habitant en français et traduit la question et la réponse en néerlandais.

Le conseiller De Lille pose une question en français, qui est traduite en néerlandais par le président. Il en va de même de la question posée par Monsieur Noltinx, posée en français et traduite en néerlandais par le président, conformément à la réponse du Ministre Keulen.

Le Conseil renvoie à l'unanimité le dossier au Collège des Bourgmestre et Echevins.

QUESTIONS ORALES POSEES PAR LES CONSEILLERS

1. Par Mme Dewell

Question à l'échevin Vander Voorde.

Elle demande où en est le dossier Aldi.

L'échevin Vander Voorde répond que la commune a émis un avis défavorable et que le dossier est actuellement entre les mains des avocats.

La réponse du Ministre est attendue.

2. Par M. Verbist

Question à l'échevin Carpriau, président du Conseil communal

Affirme que l'angle de l'Avenue J. De Ridder et de l'Alboom est à nouveau ouvert pour cause de travaux, et ce pour la 2^e fois en 6 semaines.

Le président répond que cette situation est due à des problèmes internes au sein d'Eandis et qu'une plainte officielle a été adressée à l'entreprise.

3. Par M. Coomans de Brachène

Question à l'échevin Vander Voorde

Présente aux conseillers des photos montrant l'état de la plaine de jeux de la Drève J. Deschuyffeeler et affirme que rien n'est entrepris pour y remédier.

L'échevin Vander Voorde répond que les services font vraiment de leur mieux pour améliorer la situation mais qu'il n'apprécie pas l'attitude négative des plaignants.

Le conseiller demande avec insistance que des mesures soient prises et dans quels délais.

L'échevin répond que plusieurs réunions ont déjà été organisées à ce sujet et que les jeux font l'objet d'un contrôle régulier.

Le conseiller De Visscher explique que sa fraction souhaite mettre en place une politique à part entière en matière de jeunesse et de culture et demande une concertation avec les jeunes, initiative qu'il souhaite soutenir davantage.

4. Par M. Stevaert

Question à l'échevin Mertens

Affirme que l'UF appose des affiches partout, ce qui enfreint le règlement approuvé.

L'échevin répond qu'IC a approuvé ce règlement et non l'UF.

Question au Bourgmestre

Il demande une explication au sujet du cirque installé à côté du GB.

Le Bourgmestre répond qu'il n'a pas délivré d'autorisation. Il explique que la police ne peut pas intervenir étant donné que le cirque se trouve sur un terrain privé, mais que des constatations et des PV ont été dressés par les fonctionnaires en charge des sanctions administratives.

A la demande du conseiller De Visscher de savoir si l'échevin a donné une autorisation, l'échevin Andries répond qu'il était effectivement d'accord mais a demandé aux autres échevins ce qu'ils en pensaient.

Lance un appel pour des dons de sang.

Le Bourgmestre répond que le Collège a autorisé la distribution de dépliants.

5. Par Mme Van Baden

Question à l'échevin Vander Voorde

Signale que des poubelles ont été incendiées et que les décombres n'ont pas été évacués.

L'échevin répond qu'une étude va être entamée en vue de l'achat de poubelles métalliques.

Il fera le nécessaire pour l'évacuation des décombres.

Communication du président

Pour les questions orales des conseillers, le président prie les conseillers de bien vouloir informer à l'avance les échevins concernés des questions qu'ils souhaitent aborder.

Cette notification peut se faire par téléphone ou par e-mail.

Le Conseil approuve cette proposition à l'unanimité.

Cette liste est disponible pour consultation à la maison communale – Avenue Dr. H. Follet 28 à 1780 Wemmel, tous les jours ouvrables de 8h30 à 11h30, et ce jusqu'au 26 juin 2009.

Wemmel, 8 juin 2009

Par ordonnance :

La secrétaire

(s) Madame J. LUYKX

Le Président

(s) B. CARPRIAU